



Le SEHV renouvelle les marchés d'énergies en groupement pour les années 2023 à 2025 :

Appel à adhésion à venir fin septembre 2021 !

Sommaire :

- [Description du groupement d'achat d'énergies en quelques mots](#)
- [Options énergie verte-classique/énergie haute valeur environnementale](#)
- [Calendrier : les étapes menant à la conclusion des nouveaux marchés](#)
- [Les démarches à mener pour participer aux futurs marchés](#)

■ Description du groupement d'achat d'énergies en quelques mots

Le groupement mutualise les besoins en électricité (tous segments), le gaz naturel et le fioul domestique.

Chaque membre décide, par délibération ou décision, du niveau d'adhésion relatif aux typologies d'énergies choisies :

- Electricité – type Eclairage public (C5 BT <= 36 kVA)
- Electricité – type bâtiments (C5 BT <= 36 kVA)
- Electricité – type C3-C4 BT > 36 kVA et C2 HTA
- Gaz naturel
- Fioul domestique

■ Options énergie verte-classique / énergie haute valeur environnementale

Des options « énergie verte - classique » pour l'électricité et le biométhane seraient maintenues pour les marchés à venir. Celles-ci consisteraient à associer aux consommations des points de livraison que le membre choisira des certificats de Garantie d'Origine (GO) attestant qu'une électricité ou que du biométhane a été produit par une installation de production d'énergie renouvelable.

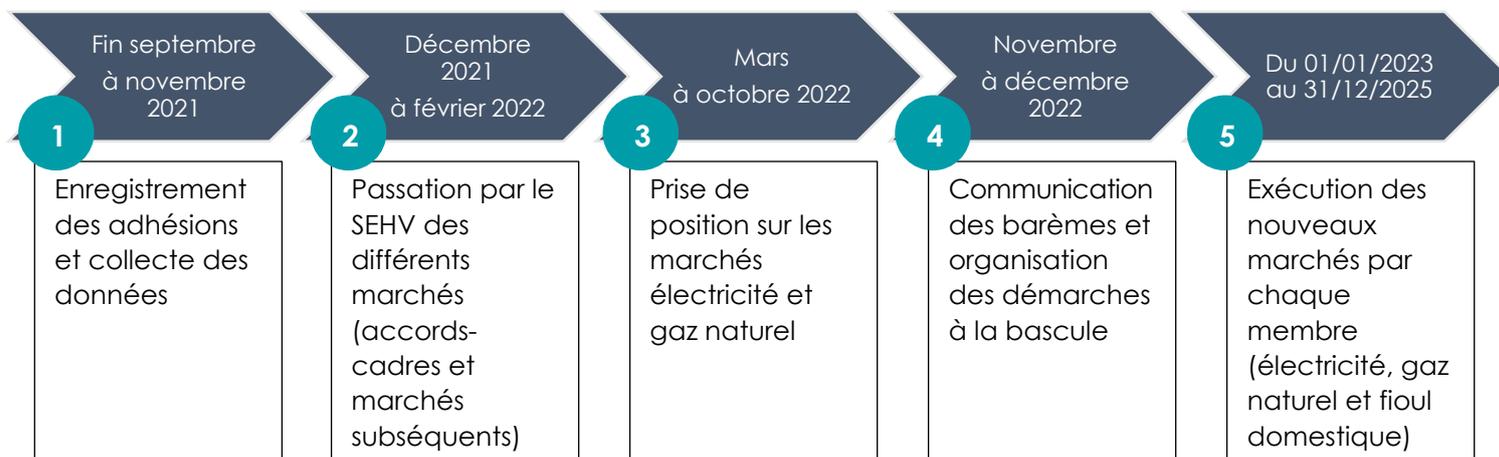
De plus, en fonction des stratégies d'achat et de la massification des volumes induites par la collecte des besoins, des lots dédiés « énergie Haute Valeur Environnementale » pour l'électricité et/ou le biométhane pourraient être inclus aux prochaines consultations. La différence avec l'offre « énergie verte – classique » réside sur la possibilité pour le fournisseur de contractualiser en direct avec un producteur d'énergie d'origine renouvelable et par conséquent s'approvisionner en énergies au travers de volumes et d'acteurs clairement identifiés.

Les participants seront invités à exprimer leur intérêt quant à ces formules au moment du recensement et de la collecte du dossier d'adhésion.



■ Calendrier : les étapes menant à la conclusion des nouveaux marchés

Voici à titre prévisionnel, le calendrier de la procédure résumant les différentes étapes d'initialisation et de collecte des besoins, jusqu'à l'exécution des marchés :



Attention : Tout changement souhaité à l'adhésion actuelle (typologies d'énergies) ou bien toute nouvelle adhésion ne sera recevable que pendant la période d'exécution de la phase 1. Toute pièce manquante et/ou absence de transmission dans les délais entraînera une non prise en compte de vos besoins. Toute nouvelle forme d'adhésion sera alors reportée pour les achats d'énergies à compter de l'année 2026.

A noter : le contenu est susceptible de modifications et d'enrichissements, notamment en fonction des modalités liées au processus de collecte actuellement en cours de déploiement par le SEHV.

■ Les démarches à mener pour participer aux futurs marchés

En préambule du lancement de la collecte, vous trouverez ci-après quelques informations utiles pour vous permettre de planifier le dépôt de votre candidature et pour les membres actifs, de confirmer votre participation pour les futurs marchés.

Le SEHV vous informera des évolutions pouvant survenir au gré de la structuration de la phase de collecte et de l'avancement global de la procédure.

Les documents déjà disponibles apparaissent **en orange** dans la colonne de droite. Vous pouvez cliquer dessus pour les télécharger. Ils figureront également à la phase de collecte ; vous serez invité·e à nous en faire retour par voie dématérialisée en suivant la procédure décrite.



Contexte	Choix	Démarche	Contenu indicatif des démarches et des pièces à fournir
Je suis déjà adhérent au groupement d'achat d'énergies du SEHV	Je confirme ma participation dans les mêmes conditions que ce que contient ma délibération prise précédemment (en 2019 ou 2020)	<p>Etape 1 : A réception de l'email du SEHV à la fin septembre 2021, je fais connaître ma position et réunis les documents indiqués.</p> <p>Etape 2 : Je valide mon dossier administratif au travers du module de collecte mis en place par le SEHV et le communique au SEHV, au plus tard fin novembre 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats • Fiche d'engagement de participation aux prochains marchés 2023-2025 • Validation du périmètre des points de livraison pré-chargé par le SEHV • Actualisation du dossier administratif (personnes ressources, préférences de facturation etc.)
	Je confirme ma participation mais prévois d'élargir les typologies d'énergies en lien avec la délibération prise précédemment en 2019 ou 2020	<p>Etape 1 : A réception de l'email du SEHV à la fin septembre 2021, je fais connaître ma position et je réunis les documents indiqués</p> <p>Etape 2 : Je précise les nouveaux besoins (périmètre de points de livraison, aspects comptables etc.) au travers du module de collecte mis en place par le SEHV</p> <p>Etape 3 : Je valide mon dossier administratif et le communique au SEHV, au plus tard fin novembre 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats • Délibération complémentaire à l'acte d'adhésion mentionnant les typologies d'énergies additionnelles • Validation du périmètre des points de livraison pré-chargé par le SEHV • Ajout des points de livraison résultant des besoins complémentaires • Actualisation du dossier administratif (personnes ressources, préférences de facturation etc.)
	Je souhaite me retirer du groupement.	<p>Etape 1 : A réception de l'email du SEHV à la fin septembre 2021, j'informe le SEHV de mon souhait par courrier au Président du SEHV, conformément à l'article 9.1 de la convention.</p>	/

<p>Actuellement, je n'adhère pas au groupement d'achat d'énergies et</p> <p>Je souhaite adhérer au groupement d'achat d'énergies avec le SEHV.</p>	<p>Je prépare un dossier de candidature pour accepter les termes du groupement au travers de sa convention constitutive</p>	<p>Etape 1 : A réception de l'email du SEHV à la fin septembre 2021, je fais connaître ma position et je réunis les documents indiqués</p> <p>Etape 2 : Je détaille l'ensemble du périmètre des points de livraison et les aspects comptables au travers du module de collecte mis en place par le SEHV</p> <p>Etape 3 : Je valide mon dossier administratif et le communique au SEHV, au plus tard fin novembre 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats • <u>Délibération pour les nouveaux membres, mentionnant les typologies d'énergies</u> • <u>Signature de l'acte d'adhésion</u> • Périmètre exhaustif des points de livraison • Réalisation du dossier administratif (personnes ressources, préférences de facturation etc.)
---	---	--	---